

Ewa Dorota Żółkiewska
Uniwersytet Warszawski

UNE MORALE PEU MORALE. LE CAS DES *FABLIAUX*

Le treizième siècle est profondément marqué par le souci, l'effort et la vogue de la moralisation et de l'enseignement adressés aux laïcs. Ce phénomène se réalise d'une part à travers l'action conséquente de l'Église : la fondation des ordres mendiants, leur prédication, la production massive des recueils d'*exempla* et des manuels de confesseurs. D'autre part, grâce à l'apparition de différentes oeuvres, plus ou moins didactiques, en latin et en langue vulgaire¹. Enfin c'est la laïcisation et la popularisation de la lecture et de l'écriture allégoriques, moyens explicatifs et moralisants par excellence, qui pouvaient intervenir aussi bien dans le discours religieux que didactique ou de divertissement courtois.

Le XIII^e siècle cependant est aussi celui de la littérature comique : du *Roman de Renart*, d'*Aucassin et Nicolette*, du *Jeu de la Feuillée* et, entre autres, des *fabliaux* – *contes à rire en vers*². Une telle coexistence rend valable la question si la vogue moralisatrice et didactique a eu une influence quelconque sur le *fabliau*-genre comique ?

Il y a plus d'un siècle et demi que les chercheurs discutent le problème de la « morale » des *fabliaux*. Dans ce débat on peut distinguer trois fils directeurs qui, tous visant la question de la morale, essaient de cerner des phénomènes, peut-être confluents, mais sûrement distincts. En premier lieu, il s'agit de la morale analysée du point de vue de la technique de son introduction ou, autrement dit, de la distinction entre ce que certains appellent la moralité³ c'est-à-dire une conclusion ou, rarement, une introduction au texte en forme de leçon de morale et la morale que tout auditeur ou lecteur peut tirer, grâce aux suggestions de l'auteur, soit du conte entier soit de sa seule partie narrative. En second lieu, il s'agit de

¹ Par exemple les *Miroirs*, les *Bestiaires* ou les *Lapidaires*.

² Célèbre formule de J. Bédier, *Les Fabliaux, études de littérature populaire et d'histoire littéraire du Moyen Âge*, Paris, 1893, (5^e éd., 1925), p. 25.

³ Cf. par exemple E. Schulze-Busacker, « La moralité des *fabliaux*. Considérations stylistiques », in : *Épopée animale, fable, fabliau*, Actes du IV^e Colloque de la Société Internationale Renardienne, Évreux, 7-11 septembre 1981, éd. G. Bianciotto et M. Salvat, Paris, PUF, 1984, p. 525-547.

la définition du contenu de cette morale. Et enfin du rôle qu'un tel enseignement joue dans la structure du texte comique.

Il n'y a pas de doute que les auteurs prévoyaient une place pour la morale dans leurs fabliaux: une forme de morale ainsi qu'une annonce de l'intention didactique sont présentes dans la plupart des textes. Tout au long du corpus nous pouvons lire de multiples variantes de ces quelques vers : « Par cest exemple vueil moustrer... »⁴, « Ceste fable dit por essample... »⁵, « Par cest fablel prover vous vueil... »⁶, et ainsi de suite.

Introduite de cette façon, la morale se trouve dans les prologues et, surtout, les épilogues des fabliaux. Sans introduction on la trouve dans la narration même, parmi les interventions d'auteur.

La morale peut être objectivée ou subjectivée. Elle est objectivée quand elle a, par exemple, la forme d'un proverbe. Certains chercheurs ont même cru que tout fabliau est illustration d'une formule parémiologique⁷. Une relation intime entre l'histoire racontée et le proverbe existe dans certains fabliaux, entre autres dans ceux de Rutebeuf. Mais on n'est jamais sûr si c'est le fabliau qui illustre le proverbe ou si c'est le proverbe qui résume l'idée présentée dans le texte. Il semble cependant que chez Rutebeuf c'est cette seconde possibilité qui intervient dans la plupart des cas. Ainsi le célèbre fabliau *Frère Denise* qui débute par :

Li abiz ne fait pas l'ermite⁸.

et où la narration est introduite par la formule, typique pour Rutebeuf : « je le dis pour... » n'est pas une simple illustration du proverbe cité mais une attaque contre l'hypocrisie des franciscains, hypocrisie que le proverbe résume parfaitement bien.

Il arrive aussi que dans certains textes nous trouvons dans l'épilogue une juxtaposition de deux ou plusieurs proverbes :

En petit d'eure dieus labeure
Tels rist au main qui au soir pleure
Et tels est au soir corouciez
qui au main est ioianz et liez⁹.

Mais cela peut être tout simplement une sentence d'ordre général :

⁴ *Le Fevre de Creeil*, in : *Nouveau Recueil Complet des Fabliaux (NRCF)*, t. V, éd. W. Noomen et N. Van Den Boogaard, Assen/Mastricht, 1990, p. 82, v. 173.

⁵ Jean Bodel, *Gombert et les deus clers*, in : *NRCF*, t. IV, éd. W. Noomen et N. Van Den Boogaard, Assen/Mastricht, 1988, p. 300, v. 186.

⁶ *Les deus changeors*, in : *NRCF*, t. V, *op. cit.*, p. 282, v. 283.

⁷ Cf. J. Beyer, *Schwank und Moral*, Heidelberg, 1969, p. 121-122.

⁸ Rutebeuf, *Frere Denise*, in : *NRCF*, t. VI, éd. W. Noomen, Assen/Mastricht, 1991, p. 15, v. 1.

⁹ *Estula*, in : *NRCF*, t. IV, *op. cit.*, p. 356, v. 139-142 ; cf. J. Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, Paris, 1925, n° 679 et 2368.

Par cest flabel poez savoir :
 Mout sont femes de grant savoir
 Teus i a, et de grant voisdie.
 Mout set feme de renardie,
 Quant en tel maniere servi
 Son bon seignor por son ami !¹⁰

ou une sentence résumée par un proverbe :

Ceste fable dit par essanple
 Que nus hom qui bele feme ait
 Por nule priere ne lait
 Jesir clerz dedanz son ostel
 Qu'il ne li face autretel :
 Qui bien lor fait sovent le pert
 Ce dit le fabel de Gombert¹¹.

La morale subjectivée est une opinion d'auteur dont le trait caractéristique est l'emploi soit du pronom personnel « je » :

Et por ce vos vueil ge monstrier
 Que cil fait et sens et mesure
 Qui d'orgueil se desennature :
 Ne se doit nus desnaturer !¹²

soit d'une formule typique pour la narration médiévale où au lieu de « je » apparaît le nom de l'auteur et le verbe à la troisième personne : « Cil qui... dit que... » ou « X qui... dit que... ». Ainsi dans le *fabliau Des trois boçus* nous lisons :

Durans, qui son conte define,
 Dist c'onques Dieus ne fist meschine
 C'on ne puist por deniers avoir ;
 [...]
 Honiz soit li hom, quels qu'il soit,
 Qui trop prise mauvés deniers
 Et qui les fist fere premiers !¹³

La transformation personnelle d'un proverbe est une autre forme de morale subjectivée et c'est un cas bien fréquent dans le corpus des *fabliaux*¹⁴. Dans le texte de *La vieille truande* on trouve l'amplification du proverbe : « Tels cuide estre sages qui est fous »¹⁵ :

¹⁰ *Le Prestre et la Dame*, in : *NRCF*, t. VIII, éd. W. Noomen, Assen, 1994, p. 267, v. 168-173.

¹¹ Jean Bodel, *Gombert et les deux clerz*, *op. cit.*, p. 301-302, v. 186-192 ; pour le proverbe, cf. J. Morawski, *op. cit.*, n° 331.

¹² *Le vilain asnier*, in : *NRCF*, t. VIII, *op. cit.*, p. 214, v. 48-51.

¹³ *Les Trois boçus*, in : *NRCF*, t. V, *op. cit.*, p. 207, v. 285-287, 294-296.

¹⁴ Selon E. Schulze-Busacker « dans la grande majorité des cas, il s'agit d'une *moralité à base proverbiale* », *op. cit.*, p. 528.

¹⁵ J. Morawski, *op. cit.*, n° 2343.

Por çou vos di en la parfin :
 Teus cuide avoir le cuer mout fin
 Et mout repoint, n'est pas mençoigne,
 Qui set mout peu a le besoigne !¹⁶

Analysés de ce point de vue, nos textes ne posent pas trop de problèmes et le caractère de leur morale ressemble à celui de la morale des fables ésoques. Per Nykrog pense même que la moralité des fabliaux est « inhérente au genre, et constitue un vestige d'une phase primitive de son évolution », il rapproche le genre *fabliau* du genre *fable* et même, plus précisément, d'*Isopet* de Marie de France¹⁷.

D'autre part, il est sûr que, tout comme dans les *isopets* ou les *exempla*, la moralité des fabliaux vise un but rhétorique d'une importance primordiale pour une œuvre orale : elle en marque la fin.

Cependant cette ressemblance entre la moralité de la fable ésoque et celle de nos textes, tout en expliquant peut être l'origine du genre, ne dit pas grand-chose sur son fonctionnement dans les fabliaux. Les fabliaux possèdent une structure type, facile à découper, semblable d'ailleurs de ce point de vue à la plupart des genres narratifs du XII^e et du XIII^e siècles. Une telle structure permet une délimitation nette des parties constitutives du texte en prologue, narration et épilogue. Dans un article important, Willem Noomen parle de l'extraordinaire mobilité des prologues et des épilogues qui forment les parties les moins stables du texte et dont l'apparition dépend des rapports entre le récitant et son public.

Plus que la narration, ils sont perméables à l'influence des conditions d'exploitation. De là, dans les limites d'une topique restreinte, l'étonnante diversité [...]. Diversité non seulement d'un fabliau à l'autre, mais à l'intérieur même de la tradition particulière d'un fabliau. Variant souvent pour la forme et pour le fond, les prologues et les épilogues ont l'air d'être destinés à un usage *ad libitum* : on est libre de s'en servir ou de s'en passer, de les utiliser tels quels ou sous une forme modifiée. Les conditions de la performance laissent toute latitude au diseur d'agir selon les circonstances : utiliser un texte existant, improviser verbalement ou non verbalement, le tout en fonction de l'humeur et des attentes de l'auditoire qu'il s'agit de conditionner¹⁸.

L'article cité base surtout sur l'analyse des prologues des fabliaux et il est consacré à la distinction entre la fonction de l'auteur, du narrateur et du récitant du texte. Cependant les conclusions de Noomen sont importantes aussi en ce qui concerne la morale et les épilogues où on la trouve d'habitude. Essentiel n'est pas uniquement le fait que le fabliau peut très bien fonctionner, au cours d'une seule ou des plusieurs performances, sans prologue ni épilogue ; ni même que s'il y a un épilogue pourvu d'une morale, il arrive qu'elle répète une idée topique contenue dans plusieurs autres textes, par exemple : la naïveté du mari qui croit

¹⁶ *La vieille truande*, in : *NRCF*, t. IV, *op. cit.*, p. 344, v. 225-228.

¹⁷ P. Nykrog, *Les Fabliaux. Étude d'histoire littéraire et de stylistique médiévale*, Copenhague, 1957, p. 249-257.

¹⁸ W. Noomen, « Auteur, narrateur, récitant de fabliaux : le témoignage des prologues et des épilogues », *Cahiers de Civilisation médiévale*, XXXV, 1992, p. 349.

sa femme en tout. Ce qui est vraiment important, c'est le fait que la formulation de la morale peut être répétée, mot par mot, dans différents textes. Par exemple dans *Le vilain de Bailleul* Jean Bodel dit :

Mes li fabliaus dist en la fin
C'on doit por fol tenir celui
Qui mieus croit sa feme que lui !¹⁹

Et l'auteur des *Quatre souhaits saint Martin* répète de sa part :

Par cest fablel poez savoir
Que cil ne fet mie savoir
Qui mieus croit sa fame que lui
Souent l'en vient honte et anui²⁰.

« Qui mieus croit sa fame que lui » devient ainsi une formule utilisable, comme toutes les formules médiévales, dans différentes circonstances aussi bien de l'écriture que de la performance orale. Cette morale est liée, d'une manière ou d'une autre, au texte du *fabliau* mais il n'est pas évident qu'elle lui appartienne en propre. La formule pouvait être aussi bien introduite par l'auteur lui-même que par le récitant ou enfin par le copiste. Ainsi le texte primitif pouvait non seulement fonctionner sans moralité finale mais, ce qui est plus important, ne point la prévoir.

D'autre part, il arrive qu'un seul et même *fabliau* propose, dans ses différentes versions manuscrites, des morales qui ne sont nullement identiques. Voyons par exemple le texte du *Prestre qui manja mores* dans les deux manuscrits : B²¹ et D²². L'auteur, Garin, nous raconte l'histoire d'un prêtre, qui pour cueillir les mûres, se met debout sur le dos de sa jument tout en se demandant ce qu'il arriverait s'il disait *hez*. Il prononce le mot, la jument prend son élan et le prêtre tombe dans le buisson plein d'épines.

L'épilogue du manuscrit B dit :

Por' cest exanple uoil mostrer
S'aucuns auoit .i. fol panser
Mout tost puet dire tel parole
Miauz li'ualdroit s'ele estoit fole
Taire s'an qu'il en deist mot
De'ce fist li'prestes que sot
Qu'i fist lo'pansé et lo'dire
Par quoi il fu en grant martire²³.

Et celui du manuscrit D :

¹⁹ Jean Bodel, *Le Vilain de Bailleul*, in : *NRCF*, t. V, *op. cit.*, p. 249, v. 214-216.

²⁰ *Les quatre souhaits saint Martin*, *NRCF*, t. IV, *op. cit.*, p. 208, v. 187-190.

²¹ *Prestre qui manja mores*, Berne, Bibliothèque de la Bourgeoisie, 354, fol. 143 b-d.

²² *Prestre qui manja mores*, Paris, BN, Fr. 19152, fol. 56c-56e.

²³ *NRCF*, t. VII, éd. W. Noomen, Assen, 1993, p. 199, B, v. 59-66.

Por cest flabel poez sauoir
 Que cil ne fait mie sauoir
 Qui tot son pensé dit et conte
 Quar maint domaige en uient et honte
 A mainte gent ce est la'uoire
 Ainsi com il fist au'prouoire²⁴.

Comme nous le voyons, selon la première morale il ne faut pas prononcer à haute voix les folles pensées qui nous passent par la tête ou autrement il ne faut pas dire de bêtises. La seconde morale est de beaucoup plus tranchante : il ne faut jamais dire tout ce qu'on pense.

Il arrive aussi qu'un seul texte présente deux morales tout à fait indépendantes. La partie finale du fabliau d'*Estormi* commence par :

Par les prestres vous vueil aprendre
 Que folie est de covoitier
 Autrui fame ne acointier,

et à la fin de la même partie nous trouvons :

Mes on ne doit pas, ce me samble,
 Avoir por nule povreté
 Son petit parent en viuté²⁵.

Enfin, assez souvent, les fabliaux nous proposent une morale qui s'accorde mal avec le texte qui la précède. D'un bon exemple peut servir ici le texte des *Deux vilains* de Gautier Le Leu. Dans la narration apparaît la femme d'un vilain, innocente victime d'un quiproquo. Or l'auteur dit dans son épilogue :

Car fuscent or si atornees
 Totes les dames mestornees,
 Qui ont les maris bons et beaux
 Ses honiscent par lor lembeaus²⁶.

Ainsi, quelques exceptions mises à part – tels les fabliaux de Rutebeuf ou de Jean de Condé – il est difficile de trancher si la morale que nous avons aujourd'hui sous les yeux a été introduite par l'auteur du texte. Sa présence dans le manuscrit peut être due au hasard de la transmission.

D'autre part, les chercheurs ont consacré plus d'une page à la caractéristique de la morale qui découle du corpus des fabliaux. Leurs avis se situent entre une condamnation définitive et une compréhension pleine de condescendance. Philippe Ménard dans son livre sur les fabliaux résume brièvement les attitudes des chercheurs de la fin du XIX^e siècle : « Les fabliaux n'ont pas bonne réputation au plan moral. L. Gautier estime qu'ils ont corrompu leur temps, G. Paris pense

²⁴ *Ibid.*, D, vs 91-96.

²⁵ *Estormi*, in : *NRCF*, t. I, éd. W. Noomen et N. Van den Boogaard, Assen, 1983, p. 28, v. 592-594 et 620-622.

²⁶ Gautier Le Leu, *Des deux vilains*, in : *NRCF*, t. IX, éd. W. Noomen, Assen, 1996, p. 181, v. 177-180.

que plusieurs d'entre eux « atteignent un incroyable cynisme », J. Bédier relève des contes « vraiment honteux »²⁷. À l'époque on a souvent parlé de l'immoralisme de ces contes en soulignant leur caractère anticlérical et antiféministe ainsi que leur sexualité débridée. Un demi-siècle plus tard, Bachtin a expliqué le rôle libérateur d'un tel abaissement carnavalesque des valeurs²⁸. Aujourd'hui on parle plutôt d'amoralisme que d'immoralisme des *fabliaux*²⁹. Nico van den Boogaard est catégorique : « [...] dans les *fabliaux* tout ce qui insiste trop sur la morale a été éliminé [...] on peut même utiliser la présence ou l'absence de ce caractère comme critère pour la démarcation du genre »³⁰. Une telle approche qui parle des aspects : immoral, amoral, libérateur, etc., repose sur l'analyse de la morale qui découle du texte entier d'un *fabliau* sinon de tout leur corpus. Philippe Ménard appelle cette morale implicite et celle contenue dans l'épilogue ou le prologue, et introduite comme telle, explicite³¹.

Les conclusions des recherches centrées surtout sur les moralités diffèrent de celles citées plus haut. Roger Dubuis dira : « Le *fabliau* est indiscutablement présenté comme un moyen que l'auteur met, volontairement, au service d'une démonstration d'ordre moral »³². Mais, tout de suite, il introduit des limites à cette moralisation : « La preuve est faite que pour beaucoup d'auteurs, le *fabliau* doit avoir une portée morale pratique »³³. Jurgen Beyer précise : « The *fabliau* presented no moral of any type, unless it might be an emphatically worldly, non-idealistic one »³⁴. Et Philippe Ménard enchérit : « Les auteurs songent à l'échec, à la souffrance, au malheur, et non à la faute ou à l'abaissement moral »³⁵.

Cette dernière phrase, ainsi que la distinction entre les morales implicite et explicite, ont suscité tout un débat. Essentielle semble ici l'opinion de Jacques Ribard :

Ainsi ne parlerons-nous pas, pour notre part, de « morale » au sens étroit du terme – qu'elle soit explicite ou implicite, comme on se plaît à le ressasser. Il n'est pas de morale sans métaphysique qui la sous-tende – et les échecs, les souffrances que mettent en scène nos *fabliaux* ne sont que l'expression concrète, palpable, d'un désordre plus profond, quasi ontologique³⁶.

²⁷ Ph. Ménard, *Les Fabliaux, contes à rire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1983, p. 108.

²⁸ M. Bachtin, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1970, p. 24.

²⁹ Tel est, en tout cas, le titre d'un des chapitres de la monographie de Ph. Ménard, *op. cit.*, p. 6.

³⁰ N. H. J. Van den Boogaard, « Le récit bref au Moyen Âge », in : *Epopée animale, fable et fabliau*, *Marche Romane, Mediaevalia* 78, 1978, p. 9.

³¹ Ph. Ménard, *op. cit.*, p. 114.

³² R. Dubuis, *Les « Cent Nouvelles Nouvelles » et la tradition de la nouvelle en France au Moyen Âge*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1973, p. 187.

³³ *Ibid.*

³⁴ J. Beyer, « The morality of the amoral », in : *The Humor of the Fabliaux. A collection of critical essays*, ed. by Th. D. Cooke, B. L. Honeycutt, Columbia, University of Missouri Press, 1974, p. 37.

³⁵ Ph. Ménard, *op. cit.*, p. 111.

³⁶ J. Ribard, « Et si les *fabliaux* n'étaient pas des 'contes à rires' », in : *Le Rire au Moyen Âge dans la littérature et dans les arts*, Actes du colloque international des 17, 18 et 19 novembre 1988,

Ainsi chaque fabliau, comme d'ailleurs tout texte littéraire, implique un fond éthique. Ce fait cependant ne permet nullement de supposer son intention didactique. Je crois que Jacques Ribard a pleinement raison quand il écrit :

Nombre de fabliaux du Moyen Âge – pas tous assurément, mais plus nombreux qu'on ne le croit – se veulent, à leur manière et dans leur style, une interrogation sur la nature de l'homme et sur sa destinée, mais ils se gardent bien de nous imposer quoi que ce soit, nous laissant le soin – et le risque – de la découverte et de l'interprétation³⁷.

L'analyse de nos textes montre en plus qu'entre la moralisation qui découle de la narration et celle contenue dans le prologue ou l'épilogue il y a un écart bien important. Les quelques textes comme *La Bourse pleine de sens*³⁸ ou *La Housse partie*³⁹ où cet écart n'apparaît pas ce sont ceux auxquels on a, le plus souvent, dénié le nom de fabliau.

Dans d'autres fabliaux, cet écart ou ce jeu entre le texte et sa moralité peut revêtir différentes formes. Le plus souvent c'est la ruse féminine, glorifiée dans le texte, qui est blâmée dans la moralité.

Mais la morale des fabliaux touche bien d'autres problèmes encore. En voici quelques exemples. Dans *De l'escureil* la mère instruit sa fille de ne pas prononcer des noms « vils » tels que « couilles » ou « vits » :

Taisiez fille vous estes fole
Ne dites pas cele parole ;
Peesche n'a ele pas non.
Ja nous fames ne la devon
Nommer en nis une maniere
Ne au devant ne au derriere.

L'instruction maternelle s'inscrit dans le débat bien connu de l'époque et dont nous retrouvons les traces dans *Le Roman de la Rose* de Jean de Meun. Par contre la moralité du fabliau met l'accent sur l'inefficacité d'une moralisation trop appuyée :

Par cest fablel vueil enseigner
Que tels cuide bien chastier
Sa fille de dire folie
Et quant plus onques le chastie,

éd. Th. Boucher et H. Charpentier, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1990, p. 263. Et la note 19, p. 266-267 : « Rien ne permet en effet d'affirmer que 'les auteurs songent à l'échec, à la souffrance, au malheur, et non à la faute ou à l'abaissement moral' car, dans la mentalité médiévale, la souffrance et l'échec matériel ne sont que les 'signes' extérieurs d'un désordre intérieur moral et, en dernière analyse, métaphysique ».

³⁷ *Ibid.*, p. 264.

³⁸ *La Bourse pleine de sens*, in : *NRCF*, t. II, éd. W. Noomen et N. Van den Boogaard, Assen, 1984, p. 107.

³⁹ *La Housse partie*, in : *NRCF*, t. III, éd. W. Noomen et N. Van den Boogaard, Assen/Maastricht, 1986, p. 175.

Tant le met l' en plus en la voie
De mal fere se dieus me voie⁴⁰.

Jean de Condé dans sa *Nonete* nous propose deux moralisations distinctes mais complémentaires. L'abbesse punit une novice s'adonnant à l'amour. Mais bientôt elle-même est surprise par la prieure en flagrant délit avec le père visiteur. Ravie de l'aubaine la prieure s'écrie :

Chi poons bien prendre materes
Or endroit a nos souverains :
Que feus d'infier arde les rains
Qui au riber espargneront,
Et tuit cil qui em parleront
En mal soient de Dieu maudit.

Par contre l'auteur conclut dans sa morale :

Se cils ne ment qui fist che dit
On se doit mout bien aviser
S'il a sour lui que deviser,
Ains que sour autrui on mesdie.
Or querrés qui plus vous en die !⁴¹

Le clin d'œil du dernier vers est bien évident.

Et enfin l'exemple classique d'une double moralité qui se place bien à côté de la morale qui découle de l'histoire racontée. Guillaume le Normand, l'auteur du *Prestre et Alison* nous présente un prêtre pédophile qui essaie d'acheter les grâces d'une fillette. La mère de la petite semble être d'accord mais au dernier moment elle fait remplacer sa fille par une prostituée. L'histoire finit par la fuite nocturne du prêtre poursuivi par les habitants du village. Voici la moralité qu'on nous propose :

Savoir poez par ceste fable
Que fist Guillaumes li Normanz
Qui dist que cil n'est pas sachanz
Qui de sa maison ist par nuit
Por faire chose qui ennuit,
Ne por tolir, ne por enbler.
L'en devroit preudom hennorer
La ou il est, en totes corz.
Se li prestre fu enmorous,
Si fu laidengiez ne batuz !
Et cil ot ses deniers perduz :
Il en fouti Aelison
Qu'il peust, por un esperon
le jor avoir a son bordel !
Il n'i a plus de cest fable!⁴².

⁴⁰ *L'Esquiritel*, in : *NRCF*, t. VI, *op. cit.*, p. 39 et 43, v. 45-50 et 201-206.

⁴¹ Jean de Condé, *La Nonete*, in : *NRCF*, t. X, éd. W. Noomen, Assen, 1998, p. 47, v. 240-250.

⁴² *Le Prestre et Alison*, in : *NRCF*, t. VIII, *op. cit.*, p. 206, v. 438-452.

L'écart entre la morale qui découle du texte et la moralité peut être réalisé à peu de moyens. Le fabliau *Beranger au long cul* nous parle d'un vilain fanfaron qui se fait passer pour un chevalier parce qu'il a épousé, pour de l'argent, la fille d'un noble. Garin, l'auteur du texte, nous fait remarquer :

Ensi lo bon lignage aville,
Et dechiet tot et va a honte,
Que li chastelain et li conte
Se marient bas por avoir ;
Si doivent grant honte avoir
Et grant domaige, si ont il :
Li chevalier mauvais et vil
Et coart issent de tel gent,
Qui miauz aiment or et argent
Que il ne font chevalerie.
Ensi est largesce perie,
Ensi dechiet enor et pris !

Finalement le héros est puni et humilié de deux manières : croyant qu'il a affaire à un guerrier terrifiant il embrasse son épouse sur le cul et plus tard il doit supporter la présence de son amant. La moralité finale ne parle pas des problèmes sociaux mais conjugaux et elle est réduite à un simple proverbe: « À mol pastor chie los laine ! »⁴³

Un trait est commun à tous nos exemples : la moralité suscite le rire. Il ne faut pas oublier que les fabliaux sont avant tout des textes comiques et que leur but essentiel est de faire rire. Joseph Bédier a dit : « Écoutons les fabliaux, pour rire d'abord, au besoin pour en profiter [...]. Mais l'intention morale n'est jamais qu'accessoire. Elle ne vient que par surcroît, et les poètes y tiennent bien moins encore que ne fait La Fontaine, dans ses fables »⁴⁴. Presque un siècle plus tard, Dubuis rétorque : « L'intention morale, si elle est bien souvent accessoire, n'en est pas moins réelle et tangible. [...] Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que sa présence, même lorsqu'elle est affirmée, ne tarit nullement la veine comique »⁴⁵. Mais ce rire et cette morale sont-ils indépendants l'un de l'autre ? Ou bien le rire est-il au service de la morale ou enfin la morale est-elle au service du rire ?

Celui qui chercherait une réponse dans les textes mêmes, en trouverait selon ses désirs. L'auteur de *La Dame qui se venja du chevalier* nous annonce un certain parallélisme du comique et du moral dans les fabliaux :

Vos qui fableaus volez oir,
Peine metez a retenir !
Volentiers les devez apprendre :
Les plusors por essample prendre,

⁴³ *Beranger au long cul*, in : *NRCF*, t. IV, *op. cit.*, p. 270-271 et 277, v. 24-35 et 296.

⁴⁴ J. Bédier, *op. cit.*, p. 311.

⁴⁵ R. Dubuis, *op. cit.*, p. 224.

Et les plusours por les risees,
Qui de meintes gens sont amees⁴⁶.

Par contre l'auteur du *Povre mercier* voit dans le rire un moyen d'apaisement moral, idée bien traditionnelle à l'époque :

Car quant aucuns dit les risees
Les fors tançons sont obliees⁴⁷.

Mais dans *Boivin de Provins* le personnage principal, supposé être en même temps l'auteur du texte, au lieu de tirer la morale de l'histoire racontée, dans la partie finale du texte fait rire son public :

Boivin s'en vint droit au provost :
Se li a conté mot a mot
De chief en chief, la verité.
Et li provos l'a escouté
Qui mout ama la lecherie :
Souvent li fist conter sa vie
A ses parens, a ses amis,
Qui mout s'en sont joue et rit⁴⁸.

Et pour conclure : il semble qu'au XIII^e siècle la coexistence de la vogue moralisante et de la vogue comique a provoqué, en ce qui concerne les *fabliaux*, l'utilisation de leur moralité comme moyen de faire naître le rire, et cela même quand cette moralité est parfaitement morale. Cette constatation permet de répondre à quelques questions de poids. Premièrement le rire, provoqué par la moralité des *fabliaux*, ne détruit pas la morale en tant que telle mais sa portée. On ne met pas en doute l'enseignement proposé mais son rapport au texte. Puis, une telle fonction comique explique pourquoi la moralité, en tant qu'un parmi plusieurs moyens *por faire la gent rire*, n'est pas indispensable à chaque fois. C'est pourquoi si facilement on peut non seulement l'abandonner mais même l'échanger contre une autre qui semble plus facilement et mieux amuser le public donné. Une telle morale, tout compte fait factice, dont le rôle est de jouer avec le texte, peut et doit être facilement maniable et par cela manipulatrice. Cependant cette manipulation ne vise point le public mais le texte même.

⁴⁶ *La Dame qui se venja du chevalier*, in : *NRCF*, t. VII, *op. cit.*, p. 342, v. 1-6.

⁴⁷ *Le Povre mercier*, in : *NRCF*, t. VIII, *op. cit.*, p. 292, v. 9-10.

⁴⁸ *Boivin de Provins*, in : *NRCF*, t. II, *op. cit.*, p. 105, v. 369-376.

Dorota Żółkiewska

MORAŁ NIEZBYT MORALNY. PRZYPADEK *FABLIAU*

Artykuł podejmuje zagadnienie, jaki wpływ mogła mieć tendencja dydaktyczna i moralizatorska charakterystyczna dla literatury XIII wieku na nowy gatunek, jakim było *fabliau* – opowiadanie humorystyczne.

Dotychczasowe badania nad morałem w *fabliau* dotyczyły sposobu jego wprowadzenia, określenia jego treści i roli w strukturze tekstu. Prowadzona z tego punktu widzenia analiza wskazuje na podobieństwo między *fabliau* a bajkami ezopowymi, nie wyjaśnia jednak sposobu funkcjonowania morału w *fabliau*.

Aby odpowiedzieć na to pytanie, autorka analizuje związek między sformułowanym morałem a epilogiem lub prologiem, w którym najczęściej występuje, co pozwala stwierdzić, że w wielu przypadkach związek ten jest bardzo luźny: ta sama formuła może występować w różnych tekstach, niekiedy brak związku sugeruje, że pierwotny tekst nie tylko nie miał morału, ale wcale go nie przewidywał. Zdarza się, że ten sam tekst w poszczególnych rękopiśmiennych wersjach zakończony jest różnymi morałami; w innym przypadku morał nie pasuje do poprzedzającego go opowiadania, w innych przypadkach istnieje rozbieżność między morałem wynikającym z tekstu a sformułowaniem *explicite* w zakończeniu, bywa, że opowiadanie ma dwa morały lub proponuje morał podwójny.

Wspólną cechą morału, bez względu na jego związek z tekstem, jest jego komizm; morał rozśmiesza. Pojawia się więc pytanie o zależność morału i śmiechu: czy śmiech służy moralowi czy odwrotnie? Analiza poszczególnych tekstów pokazuje, że śmiech towarzyszy moralowi, uzupełnia go lub go zastępuje. Śmiech nie zagłusza morału, lecz ogranicza jego zasięg. Kwestionowany jest nie morał, lecz jego związek z tekstem. Takim morałem łatwo jest manipulować, jednak manipulacja owa dotyczy tekstu, a nie czytelnika.